



Ville de Bernay
Délibération : 03
Conseil du 21 mai 2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212700561-20210526-DELCM21-CP-042-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/05/2021

Affichage : 27/05/2021

VILLE DE BERNAY

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 21 MAI 2021 -

Délibération n° 39-2021

Rapporteur : Madame Françoise TURMEL

L'an deux-mille-vingt-et-un, le vingt-et-un mai à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Madame Marie-Lyne VAGNER, maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Gérard LEMERCIER, Sara FERAUD, Mickaël PEREIRA, Camille DAEL, Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Guillaume WIENER, Françoise TURMEL, Claudine HEUDE, Pierre BIBET, Frédérique PARIS, Jérôme VARANGLE, Céline MENANT, Pierre JALET, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASNON, Valérie DIOT, Thierry JOSSÉ, Laurence BEATRIX, Françoise ROUTIER, Chantal HERVIEU, Julien LEFEVRE, Pascal SÉJOURNÉ (arrivé à 19h10), Ulrich SCHLUMBERGER, Valérie BRANLOT, Sébastien LERAT, Sandrine BOZEC, François VANFLETEREN, Claire PITETTE, Pascal DIDTSCH, Nathalie PERRET.

Pouvoirs : Antonin PLANCHETTE à Pascal DIDTSCH.

Date de la convocation : 14 mai 2021.

Mickaël PEREIRA est nommé secrétaire de séance.

Objet :

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LA RÉALISATION DE MAQUETTES EN 3 DIMENSIONS DE L'ABBATIALE NOTRE-DAME PAR L'ASSOCIATION CEP AO

EXPOSÉ DES MOTIFS :

Dans le cadre des recherches de doctorat de monsieur Tanguy BERAUD, l'association CEP AO (Centre d'Etudes pour le Patrimoine Architectural de l'Ouest) a pour projet de réaliser une maquette numérique en 3 dimensions de l'abbatiale.

Cette maquette 3D sera utilisable par les services de la Ville. Elle pourra notamment :

- Servir d'outil de médiation et de valorisation ;
- Servir de simulateur de départs et propagations d'incendie ou de mouvements de foules en cas d'évacuation, dans le cadre de diagnostics de sécurité ;
- Localiser différents points de fragilité de l'édifice permettant un suivi affiné de l'état de conservation et une programmation raisonnée de travaux.

L'association demande une subvention de 500 € afin de couvrir une partie des frais relatifs à l'opération de balayage laser et d'orthophotographie. Cette opération – qui ne portera pas atteinte à l'édifice – sera réalisée entre le 24 et le 28 mai 2021.

DÉLIBÉRATION :

- VU** le Code général des collectivités territoriales,
- VU** la délibération n°30-2021 du 30 mars 2021 portant approbation du budget primitif 2021,
- VU** l'avis favorable des membres de la commission « Culture, Patrimoine et Sport » du mercredi 19 mai 2021

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE A L'UNANIMITÉ :

- **D'ACCORDER** la subvention susmentionnée de 500 € au Centre d'Etude pour le Patrimoine de l'Ouest
- **D'IMPUTER** la dépense au chapitre 65 article 65748 « Subventions exceptionnelles » du budget municipal auquel les crédits sont disponibles.

Pour copie certifiée conforme

signé électroniquement le 26/05/2021,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

